



# PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL



DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025  
AU 31 AOÛT 2028

INTRODUCTION .....	3
<b>1. LE PEDT : UN PROJET COMPLET A L'ECHELLE DE LA COMMUNE</b>	<b>4</b>
1.1 Contexte et éléments de diagnostic du Territoire.....	4
1.2 Le Champ d'application .....	5
1.3 Territoire et Public concernés .....	5
1.4 Périodes et horaires concernés.....	6
1.5 Le Projet Educatif Territorial .....	6
<b>2. LES OBJECTIFS EDUCATIFS VISES</b>	<b>7</b>
2.1 Développer un climat de confiance et de bien-être de l'enfant / du jeune.....	7
2.2 Favoriser l'autonomie de l'enfant / du jeune.....	8
2.3 Favoriser l'intégration de l'enfant / du jeune. ....	8
2.4 Développer la communication et l'échange.....	8
2.5 Favoriser le respect et l'écoute. ....	8
2.6 Favoriser l'égalité et la laïcité.....	8
<b>3. LA MISE EN ŒUVRE DE NOS OBJECTIFS DANS NOS ACTIONS</b>	<b>9</b>
<b>4. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>10</b>
4.1 LE MULTI ACCUEIL « LA RECRE ».....	11
4.2 LES AFFAIRES SCOLAIRES ET SES SITES SCOLAIRES .....	14
4.2.1 Organisation des accueils periscolaire (la garderie et la pause méridienne). ....	14
4.2.2 Les acteurs du périscolaire et de l'organisation des repas aux affaires scolaires. ....	15
4.3 LA MAISON DES JEUNES ET LE SERVICE JEUNESSE.....	16
4.3.1 Les offres périscolaires et extrascolaires.....	16
4.3.2 Les journées type des centres extrascolaires :.....	18
4.3.3 Le plan mercredi.....	19
4.3.4 Les Moyens mis à la disposition.....	20
4.4 LES ACTIONS DU SERVICE JEUNESSE.....	21
<b>5 LE PROJET D'ECOLE EN LIEN AVEC LA DIRECTION DES TEMPS DE L'ENFANT ET LES SERVICES DE LA VILLE</b>	<b>23</b>
<b>6 LES SERVICES DE LA VILLE DE TROUVILLE SUR MER ACTEURS DES TEMPS DE L'ENFANT</b>	<b>26</b>
<b>7 EVALUATION DU PEDT</b>	<b>32</b>
<b>8 ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES TEMPS DE L'ENFANT</b>	<b>33</b>
<b>9 GOUVERNANCE DU PEDT</b>	<b>34</b>

## INTRODUCTION

La commune de Trouville-sur-Mer s'investit dans l'accueil et le développement éducatif des jeunes en illustrant une politique volontariste et participative.

La ville propose un accueil garantissant la complémentarité des temps de vie entre l'accueil du jeune enfant, les enfants, les adolescents, les accueils collectifs de mineurs l'école et les familles.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) mentionné à l'article L 551-1 du code de l'éducation, formalise une démarche qui permet aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La ville de Trouville-sur-Mer a décidé de réaliser puis de poursuivre un projet éducatif territorial pour encadrer et structurer les diverses activités municipales d'accueil des enfants et de la jeunesse.

Ce projet éducatif territorial a pour objectif d'articuler tous les temps de l'enfant, quel que soit son âge, en tenant compte des ressources locales, complétées éventuellement d'apports extérieurs. Il formalise un engagement municipal à se coordonner pour organiser des activités éducatives et péri-éducatives.

L'ambition du projet éducatif territorial est de :

- ❖ Proposer à chaque enfant et à chaque adolescent un parcours d'activités éducatives variées et de qualité, avant et après le temps scolaire basé sur le respect des principes de laïcité et d'égalité d'accès et de traitement des enfants et des jeunes.
- ❖ Contribuer à la réussite de chaque enfant et de chaque jeune, en lui faisant vivre des expériences individuelles et collectives de réussite, afin de l'aider à construire une confiance en ses possibilités, nécessaire à son épanouissement.

## 1. LE PEDT : UN PROJET COMPLET A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

### 1.1 Contexte et éléments de diagnostic du Territoire.

**Trouville-sur-Mer** est une commune française, située dans le département du Calvados en Normandie à 200 km de Paris, sa population s'élève à 4 705 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'un des objectifs de la commune de Trouville-sur-Mer est le maintien des habitants dans leur commune. Cette caractéristique, conjuguée à la politique municipale d'encouragement et de soutien à l'implantation des jeunes ménages sur le territoire, permet à Trouville-sur-Mer d'être une ville attractive pour les jeunes.

Dans cette démarche, la ville s'est dotée de différentes structures notamment des équipements et actions mises en œuvre pour accueillir les enfants de tout âge en offrant aux parents des conditions d'accueil agréables pour leurs enfants.

Ainsi, la ville de Trouville-sur-Mer

- Bénéficie d'une aide de la Caisse d'Allocation Familiale via la signature d'un contrat objectif et financement pour la crèche municipale Multi accueil, les centres de loisirs en péri et extra scolaire.
- Est signataire d'un Contrat Territoire Global (CTG) qui formalise les engagements de la Caisse d'Allocation Familiale et du territoire.

Ce Contrat Territoire Global pose le cadre d'un projet partagé par tous les acteurs de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie pour aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, pour soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants, pour accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie et pour créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

## 1.2 Le Champ d'application

La ville de Trouville-sur-Mer avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie dispose d'un tissu associatif fort : 19 associations accessibles aux jeunes, qui donnent la possibilité aux enfants de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.

### Associations situées sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Association Deauville – Trouville Triathlon</li><li>❖ Association Loisir Pugilistique</li><li>❖ Association Sportive de Trouville Deauville (ASTD)</li><li>❖ Avant garde Deauvillaise (AGD)</li><li>❖ Club de Plongée (CPTSM)</li><li>❖ Club MMA – Rōnin</li><li>❖ Club Nautique de Trouville-Hennequeville (CNTH)</li><li>❖ La Boule Trouvillaise</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Pays d'Auge Basketball</li><li>❖ Surf'in Trouville Club</li><li>❖ Touques Escrime</li><li>❖ Trouville Olympique Natation (TON) – Cocktail 14</li><li>❖ Trouville Tennis Club</li><li>❖ USEP – école de Trouville-sur-Mer</li><li>❖ UNSS ET UGSEL des collèges</li><li>❖ Vélo Club de Trouville Deauville</li><li>❖ Des couleurs et des formes</li><li>❖ Musique-sur-Mer</li><li>❖ Off courts</li></ul> |
|--|--|

## 1.3 Territoire et Public concernés

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire.  
Pour l'année 2024/2025, la population enfantine se répartit comme suit

### Pour le groupe scolaire Louis Delamare :

1 classe de TPS/PS : 20 élèves  
2 classes de MS/GS avec 23 élèves dans chaque classe  
1 classe de CP : 21 élèves

### Pour le groupe scolaire René Coty :

1 classe de CE1 : 19 élèves  
1 classe de CE1/CE2 : 26 élèves  
1 classe de CM1 : 20 élèves  
1 classe de CM2 : 18 élèves

❖ **Soit 170 élèves dont 130 élèves trovillais**

### Pour la crèche Multi Accueil « La Récré » :

20 jeunes enfants dont 11 jeunes enfants trovillais

### Pour le périscolaire du mercredi en période scolaire (école des passions et mercredi récréatif) :

51 enfants inscrits dont 29 trovillais

## 1.4 Périodes et horaires concernés

Les temps retenus pour les actions du PEDT sont :

- Les temps scolaires
- Les temps périscolaires et extrascolaires à savoir : le matin avant la classe, le soir après la classe, le mercredi matin, midi et après-midi, les petites et grandes vacances scolaires.

### Durée du PEDT

Le PEDT a une durée de 3 ans sur les trois années scolaires 2025/2026, 2026/2027, 2027/2028. A l'issue de cette période le PEDT pourra être reconduit en fonction de l'évolution de l'offre.

## 1.5 Le Projet Educatif Territorial

Le Projet Educatif Territorial a pour objectif de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de pouvoir garantir une continuité éducative entre les différentes activités proposées.

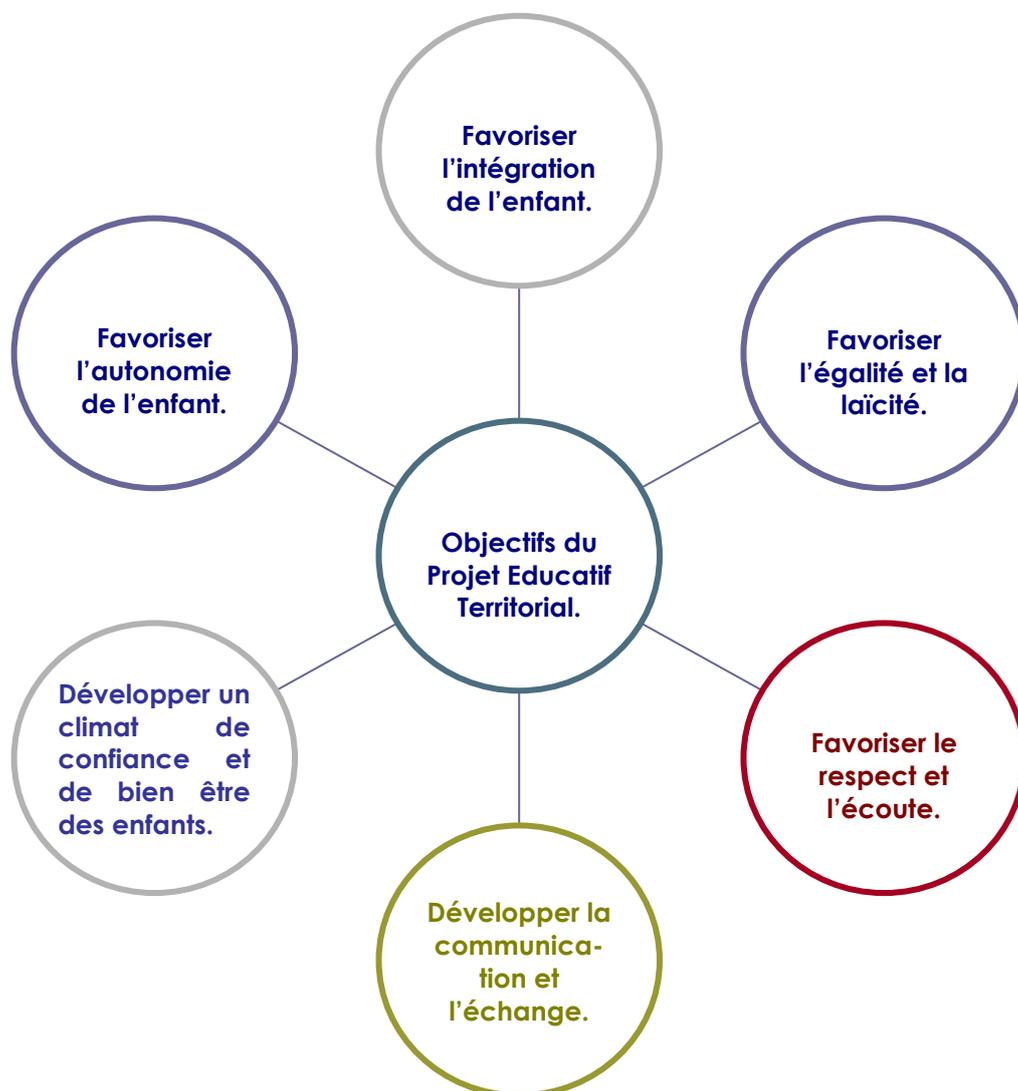
Le Projet Educatif Territorial est conçu dans l'intérêt de l'enfant dans un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux :

- Les rythmes,
- Les besoins,
- Et les aspirations de chaque enfant.

La diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en développant leur savoir faire et leur savoir être.



## 2. LES OBJECTIFS EDUCATIFS VISES



Le Projet Educatif Territorial constitue un facteur d'attractivité du territoire pour les familles avec l'existence d'une offre qualitative pour les activités périscolaires et les activités extrascolaires qui viennent renforcer la démarche éducative de l'école. Ces démarches contribuent au maintien ou à l'installation des familles sur le territoire.

La commune de Trouville-sur-Mer a pour volonté de répondre aux besoins et attentes des enfants par le biais d'objectifs simples qui ont été fixés :

### 2.1 Développer un climat de confiance et de bien-être de l'enfant / du jeune.

- ❖ Favoriser la communication et le partage et l'ouverture d'esprit des enfants,
- ❖ Prévenir les conduites dites à risque,
- ❖ Favoriser des activités qui développent la confiance en soi,
- ❖ Rendre l'enfant acteur des activités ludiques et éducatives du péri et de l'extrascolaires,
- ❖ Privilégier les moments de vie collective où les enfants peuvent évoluer,
- ❖ Intégrer l'enfant au groupe dans le respect des différences et des individualités.

## **2.2 Favoriser l'autonomie de l'enfant / du jeune.**

- ❖ Enseigner les compétences progressivement lors des activités proposées,
- ❖ Savoir créer un environnement adapté à l'âge et à la situation de l'enfant,
- ❖ Encourager l'enfant dans ses initiatives d'autonomie,
- ❖ Formuler des demandes adaptées à l'âge et aux compétences de l'enfant,
- ❖ Laisser le droit à l'erreur dans ses démarches d'autonomie,
- ❖ Favoriser les initiatives de l'enfant dans ses choix,
- ❖ Respecter l'intimité physique des enfants et leur espace personnel.

## **2.3 Favoriser l'intégration de l'enfant / du jeune.**

- ❖ Impliquer l'enfant dans la vie locale en le rendant acteur des projets,
- ❖ Favoriser le lien intergénérationnel avec des actions ludiques et variées,
- ❖ Privilégier l'intégration par les loisirs par la scolarisation et les activités proposées,
- ❖ Susciter un sentiment d'appartenance,
- ❖ Favoriser une relation de confiance entre les parents et l'équipe d'encadrement.

## **2.4 Développer la communication et l'échange.**

- ❖ Mobiliser les acteurs et partenaires d'une politique enfance-jeunesse (Communauté de communes, ville, Elus, institutions, associations, parents, enfants...),
- ❖ Communiquer sur les actions menées,
- ❖ Être à l'écoute des besoins et des envies des enfants,
- ❖ Favoriser les relations, les échanges et la communication entre tous les acteurs, personnel encadrant / enfant et jeune.

## **2.5 Favoriser le respect et l'écoute.**

- ❖ Appliquer les règles de vie qui doivent être respectées par tous : enfants, jeunes et équipe éducative,
- ❖ Adopter un comportement responsable,
- ❖ L'équipe éducative est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- ❖ Respecter les autres en acceptant leurs différences tout en construisant sa propre personnalité,
- ❖ Créer des activités ludiques qui favorisent le respect et l'acceptation des différences.

## **2.6 Favoriser l'égalité et la laïcité.**

- ❖ Améliorer la mobilité collective et individuelle (voie piétonne, piste cyclable),
- ❖ Permettre l'accès à tous aux loisirs, à la culture, à l'éducation et aux sports,
- ❖ Égalité pour tous quelles que soient les croyances et les convictions dans les limites du respect de l'ordre public,
- ❖ Mettre en avant le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations en favorisant la compréhension entre tous,
- ❖ Jumeler laïcité et égalité dans nos accueils périscolaires et extrascolaires tout en respectant et favorisant la liberté de conscience et d'expression individuelle.

### 3. LA MISE EN ŒUVRE DE NOS OBJECTIFS DANS NOS ACTIONS

<p><b>Garantir la sécurité morale, physique et affective</b></p>	<p>La sécurité de tous les participants est un engagement qui s'applique dans toutes nos structures dédiées de l'enfant à l'adolescent. Cet engagement est garanti par la déclaration de nos structures aux organismes compétents comme le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI).</p> <p>En parallèle, la ville de Trouville-sur-Mer met en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Un processus de recrutement exigeant</li> <li>❖ Un processus d'accompagnement et de formation des agents adaptés aux missions de chacun</li> </ul>
<p><b>Favoriser l'inclusion de tous les publics</b></p>	<p>Permettre l'accessibilité de tous les publics à nos structures. Garantir l'inclusion de tous les enfants et les jeunes en respectant l'individualité de chacun avec des espaces dédiés. Développer les moyens de tous les acteurs afin de favoriser le suivi des enfants et des jeunes.</p>
<p><b>Contribuer au respect de l'environnement et au développement durable</b></p>	<p>Les enfants, les jeunes sont incités à participer au recyclage, au tri des déchets, à consommer raisonnablement. Dans cette démarche les structures organisent des activités qui sensibilisent à la protection de l'environnement (le traitement des déchets, l'écologie, les énergies renouvelables, l'évolution du climat, l'écocitoyenneté, le développement durable...). Les enfants, les jeunes sont à la fois des consommateurs d'aujourd'hui et de demain.</p>
<p><b>Prendre en compte les besoins particuliers des enfants de moins de 6 ans.</b></p>	<p>La ville de Trouville-sur-Mer met en place différentes possibilités d'accueil : - une Crèche Multi Accueil dédiée à l'enfant de moins de 6 ans avec une équipe spécialisée qui prend en compte les rythmes de vie et une Ecole Maternelle qui accueille les enfants à partir de 2 ans ½ dès que la propreté est acquise.</p>
<p><b>Favoriser une relation confiante et constructive entre les parents et l'équipe d'encadrement.</b></p>	<p>La communication et l'information sont privilégiées. L'équipe encadrante a une attitude professionnelle de qualité, d'écoute et d'attention pour rassurer les parents qui accordent toute confiance dans nos structures d'accueil.</p>
<p><b>Evaluation des objectifs.</b></p>	<p>L'évaluation permet de répondre aux diverses questions : Avons-nous atteint les objectifs fixés en termes d'éducation ? Répondons-nous de manière satisfaisante aux préoccupations des parents ? Les enfants sont-ils épanouis, heureux de fréquenter l'accueil périscolaire ? Notre taux d'occupation de la structure est-il atteint ? Pour cela, nous avons plusieurs moyens qui sont les « débriefings » réguliers avec les enfants, notamment en fin de journée le mercredi en plus des discussions avec les parents.</p>

## 4. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE

### Les structures dédiées au temps de l'enfant.

La commune de Trouville-sur-Mer possède un dispositif éducatif de qualité avec un PEDT qui s'appuie sur des actions qui ne cessent de s'adapter ou d'être optimisées.

Dans cette dynamique, la ville a développé une direction des Temps de l'Enfant située à la mairie de Trouville-sur-Mer 164, boulevard Fernand Moureaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec l'organisation de ses différentes structures qui accueillent les enfants, les jeunes au travers notamment des équipements et actions mis en œuvre.

Structures dédiées au temps de l'enfant	Public concerné
Le Multi-Accueil « La Récré » située rue d'Estimauville – 14360 Trouville-sur-Mer	Accueille des jeunes enfants de 2 mois ½ à 5 ans révolus.
Le site scolaire Louis Delamare situé sur le plateau d'Hennequeville, chemin des Frémonts – 14 360 Trouville-sur-Mer	Accueille les enfants de la Toute Petite Section à la Grande Section.
Le site scolaire René Coty situé rue Sir Bertrand Russell – 14 360 Trouville-sur-Mer	Accueille les enfants du CP au CM2.
La Maison des Jeunes située Chemin du Marais à Touques	Accueille les enfants de la scolarisation à 17 ans et plus.  <b>En période scolaire les mercredis :</b>  <b>Le matin :</b> l'école des passions avec un accueil ouvert de la scolarisation à 11 ans accessible aux trouvillais et aux enfants inscrits dans l'école publique de la commune. <b>L'après-midi :</b> Les mercredis récréatifs avec un accueil ouvert de la scolarisation à 11 ans accessible à tous avec des tarifs modulés.  Une restauration collective pour permettre une continuité d'accueil à la journée.  <b>En période de vacances scolaires :</b> Le centre de loisirs accueille les enfants pendant toutes les vacances scolaires de la scolarisation à 11 ans Le Club Ado accueille tous les après midi des vacances scolaires ou à la journée selon le programme défini de 12 ans à 17 ans et plus.
Le Club de Plage – Situé Promenade Savignac – 14 360 Trouville-sur-Mer	Ouvert à tous les enfants âgés de 6 ans à 12 ans uniquement juillet et août.

## **4.1 LE MULTI ACCUEIL « LA RECRE »**

### **4.1.1 Présentation Générale :**

« La Récré » est une structure dite « Multi-accueil » regroupant la crèche et la halte-garderie. Elle est gérée par la Direction des temps de l'Enfant de la Ville de Trouville-sur-Mer, sous le contrôle de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I) du Conseil départemental du Calvados et celui de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cet établissement travaille en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Sa capacité d'accueil est de **20 enfants**, 19 places régulières et 1 place en occasionnel.

La structure accueille les enfants **du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 30.**

Le Multi Accueil la Récré veille à :

- ❖ Accueillir et accompagner l'enfant dans le respect et la bienveillance,
- ❖ Respecter le rythme et le développement individuel de chaque enfant au sein de la collectivité,
- ❖ Favoriser son autonomie ainsi que sa sociabilisation,
- ❖ Assurer sa sécurité physique, affective et psychologique, et le soutenir dans ses émotions,
- ❖ Eveiller l'enfant et développer sa créativité et sensorialité par des propositions d'activités d'éveil et d'ateliers,
- ❖ Garantir le bien-être et l'épanouissement des enfants,
- ❖ Apprendre le « bien vivre ensemble » et sensibiliser l'enfant à la différence,
- ❖ Etablir une relation de confiance avec les parents.

### **4.1.2 Les fonctions du Directeur en lien avec la catégorie d'appartenance de l'établissement, la composition du personnel de la structure et le rôle des référents :**

#### **Réglementation**

Art. R. 2324-46-4.

I. « En matière d'encadrement, les crèches collectives et haltes-garderies respectent les dispositions fixées aux articles R. 2324-42 à R. 2324-43-2 ».

II.- Toute crèche collective ou halte-garderie assure la présence auprès des enfants effectivement accueillis d'un effectif de professionnels au sein de l'établissement relevant de l'article R. 2324-42 suffisant pour garantir : un rapport d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent.

### **Rôle de la directrice de la structure.**

La Directrice de l'établissement est chargée du bon fonctionnement de l'établissement et a pour missions principales :

- L'accompagnement de l'enfant dans son développement,
- L'accompagnement et le soutien des familles dans leur rôle parental,
- L'accompagnement de l'équipe dans sa pratique.

Elle est responsable :

- De la gestion administrative de la structure,
- De l'organisation interne,
- De l'application du protocole médical en lien avec les professionnels de santé,
- De la qualité éducative de l'établissement,
- Des conditions d'hygiène de la structure,
- Des relations partenariales,
- De la sécurité.

Elle est garante de l'application du règlement de fonctionnement, ainsi que du projet d'établissement, (projet social et projet éducatif). Elle a un rôle de liaison avec la Direction des temps de l'enfant de la Ville de Trouville-sur-Mer avec qui elle collabore pour assurer le bon fonctionnement de la structure.

### **Composition du personnel :**

Notre structure est dirigée par un personnel qualifié :

- 1 directrice, éducatrice de jeunes enfants à temps complet,
- 3 auxiliaires de puériculture à temps complet,
- 3 assistantes éducatives petite enfance (CAP) à temps complet,
- 1 médecin pédiatre, référent santé et accueil inclusif,
- 1 agent administratif à temps complet,
- 1 agent d'entretien (22h/semaine).

### **Rôle des référents de la structure : Auxiliaires de Puériculture et Assistantes Educatives :**

Les référents sont responsables de la prise en charge des enfants depuis leur entrée en crèche et de façon permanente pendant les 3 premières années. Ils favorisent une continuité dans la relation et la sécurité affective de l'enfant, indispensable à son bien-être et à son développement.

Cette relation privilégiée et leur connaissance de l'enfant vont permettre des propositions de temps de jeux adaptés aux envies et aux besoins spécifiques de chacun. Les professionnel(le)s accompagnent dans leur vie quotidienne et participent à leur éveil et apprentissages de la vie sociale.

A tout principe, il est possible de déroger en fonction de besoins du service, du développement de l'enfant et du projet parental. Toute modification est faite en concertation avec les parents.

Le référent est garant de l'enfant mais de façon non exclusive. Les autres professionnel(le)s connaissent l'enfant et sa famille et peuvent assurer l'accueil, les soins et accompagner l'enfant dans ses découvertes au quotidien.

La continuité de l'établissement est assurée avec la présence d'une des auxiliaires puériculture.

### 4.1.3 Les 10 grands principes pour grandir en toute confiance.

Conformément à la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant qui définit 10 grands principes pour grandir en toute confiance et en application de l'article R.2324-17 du Code de la Santé publique qui précise que :

« I.-Les établissements et les services d'accueil non permanent de jeunes enfants inscrivent leur action dans le cadre fixé au II de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ils offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées. »



## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

- 1** Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.
- 2** **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement** et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.
- 7** **File ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.
- 9** Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.
- 10** **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

#### 4.1.4 Restauration

Une société de restauration veille à la qualité gustative des repas et au respect de la loi Egalim livre les repas du lundi au vendredi en respectant les différentes tranches d'âges des enfants représentés en 4 catégories :

- ❖ Repas dits « Tout Petit » pour les enfants allant de 4 à 8 mois
- ❖ Repas dits « bébé » pour les enfants allant de 8 mois à 12 mois
- ❖ Repas dits « moyen » pour les enfants allant de 12 mois à 18 mois
- ❖ Repas dits « grand » pour les enfants à partir de 18 mois

### 4.2 LES AFFAIRES SCOLAIRES ET SES SITES SCOLAIRES

Depuis le 3 septembre 2018, la ville de Trouville-sur-Mer bénéficie d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour permettre à l'école de fonctionner avec 4 jours d'enseignement (lundi-mardi-jeudi-vendredi) au lieu de 4.5 jours. Dérogation renouvelée pour 3 ans par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024 référencé FG/MV 2024-59.

La semaine scolaire à 4 jours s'inscrit dans une volonté de maintenir une stabilité dans les rythmes scolaires dans l'intérêt des enfants et des parents avec des journées d'école ne dépassant pas 6h00 et des demi-journées ne dépassant pas 3h30 pour des semaines de 24h00.

#### 4.2.1 Organisation des accueils periscolaire (la garderie et la pause méridienne).

Le service de garderie est accessible aux enfants scolarisés sur les deux sites scolaires publics, ils peuvent bénéficier du service périscolaire ainsi que du service de restauration mis en place.

Le service est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires, selon le calendrier arrêté par le ministère de l'Education Nationale.

Les différents accueils s'organisent ainsi :

Accueil périscolaire	Garderie	Pause méridienne	Garderie
Site Louis DELAMARE Maternelle/CP	7h30/ 8h50	12h/13h20	16h30/18h15
Site René COTY Elémentaire	7h30/ 8h35	11h45/13h05	16h15/18h15

- **L'accueil du matin :**

Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 par l'équipe d'animation. Les inscriptions à la garderie se font au préalable par les parents sur l'outil dédié à cet effet : le portail familles. Les enfants qui ne sont pas inscrits sont tout de même accueillis à la garderie. Les enfants présents ont un accès libre aux jeux de société, coin calme, dessins, coloriages, puzzles... L'équipe d'animation veille à proposer des jeux en fonction de l'âge des enfants.

- **La pause méridienne :**

Les inscriptions peuvent se faire le matin même. Lors de la pause méridienne sont mises en place des activités pédagogiques (sportives, ludiques et culturelles) par l'équipe d'animation. Les plus jeunes ont un temps de sieste au dortoir. Chaque site scolaire est équipé d'une cuisine permettant la confection des repas sur place.

- **L'accueil du soir :**

Les inscriptions peuvent se faire le matin même. Un temps libre et récréatif est organisé par l'équipe d'animation jusqu'à 18h15. Des petits jeux et ateliers peuvent également être proposés pendant ce temps ainsi que des temps forts comme le Top Chef, des ateliers chocolats, la création d'un potager et la venue de l'association lire et faire lire en lien avec la Médiathèque.

#### 4.2.2 Les acteurs du périscolaire et de l'organisation des repas aux affaires scolaires.

Le périscolaire avec ses activités pédagogiques.	3 agents à temps plein dont 1 qui intervient sur le temps scolaire pour des ateliers informatiques.
Un service de restauration installé dans chaque site scolaire.	9 agents polyvalents dont 2 responsables cuisine (1 sur chaque site) qui interviennent sur la préparation des repas et l'organisation du service.
Les Classes Maternelles de la Toute Petite Section à la Grande Section.	4 ATSEM ou faisant fonction qui interviennent sur les temps de classe, du midi et sur l'entretien des classes.
Le services de transport scolaire.	2 agents accompagnent le transport avec 1 agent dans chaque bus.

- **L'équipe d'encadrement des enfants**

Sous la responsabilité de la directrice des temps de l'enfant et de la responsable des affaires scolaires, chaque accueil est dirigé par un référent périscolaire, animé par :

- Des animateurs,
- Des ATSEM (Agent Technique Spécialisé en Ecole Maternelle),

Ensemble, ils assurent la mise en oeuvre de projets, d'animations et d'ateliers.

- **Les agents de restauration**

9 agents sont affectés sur les différents sites dont 2 responsables. Ces personnes ont pour mission d'assurer la préparation et la distribution des repas aux enfants tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Les menus sont proposés par une diététicienne et validés en commission des menus. Les agents assurent la surveillance des enfants durant le repas et travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'animation qui encadrent les enfants. L'espace de cuisine leur est réservé.

- **Une commission des menus**

La collectivité a constitué un comité consultatif de la restauration scolaire appelé « commission des menus », elle se réunit quatre fois par an.

Cette instance partenarial est présidée par le Maire Adjoint délégué aux Affaires Scolaires et à la Jeunesse ou son représentant, une diététicienne, des responsables de la restauration, des représentants des parents d'élèves élus, la directrice des temps de l'enfant, la responsable des affaires scolaires, le directeur de l'école ainsi que des représentants d'élèves invités.

Cette commission a pour mission de valider les menus proposés par la diététicienne pour le trimestre à venir.

Tous nos menus réalisés sont confectionnés dans le respect de la loi Egalim avec un affichage de nos menus validés qui font apparaître systématiquement le pictogramme allergène pour plus de visibilité pour les familles.

### **4.3 LA MAISON DES JEUNES ET LE SERVICE JEUNESSE**

La Maison des Jeunes organise des activités de loisirs à destination des enfants et des adultes à l'année.

La Maison des Jeunes dispose d'un grand espace intérieur avec des salles d'activités intégrées, des espaces extérieurs engazonnés et des espaces goudronnés clos équipés de paniers de basket avec des installations mobiles mises en place en fonction des activités proposées.

#### **4.3.1 Les offres périscolaires et extrascolaires**

<b><u>LES CENTRES PERISCOLAIRES DU MERCREDI PENDANT LES PERIODES SCOLAIRES</u></b>	
<b><u>L'école des Passions</u></b>	<p>Ouverture de 09h00 à 12h00 pendant la période scolaire avec une garderie payante de 08h15 à 09h00 et un accueil des parents de 12h00 à 12h30.</p> <p>Un accueil possible de 50 enfants répartis avec 16 enfants de - de 6 ans et 34 enfants de + de 6 ans.</p> <p>Les enfants choisissent, par le biais de programme, l'atelier auquel ils souhaitent participer pendant le trimestre. Durant cet atelier, ils rencontrent des professionnels, découvrent des métiers, enrichissent leurs connaissances et développent leur curiosité et leur intérêt pour différents domaines.</p>
<b><u>Restauration collective</u></b>	<p>Un service de restauration de 12h30 à 13h30 ouvert uniquement à tous les enfants inscrits aux mercredis récréatifs.</p>

<p><u>Les mercredis récréatifs</u></p>	<p>Ouverture de 13h30 à 18h00 pendant la période scolaire.</p> <p>Un accueil possible de 50 enfants répartis avec 16 enfants de - de 6 ans et 34 enfants de + de 6 ans.</p> <p>Les mercredis récréatifs proposent des activités sportives ou créatives avec des enfants qui ont la possibilité de choisir leur atelier. Les mercredis récréatifs prévoient 1 thème spécifique et 1 sortie par trimestre.</p>
<p><u>Aide aux devoirs et soutien scolaire.</u></p>	<p>Accessible à partir du CP et ce jusqu'au CM2.</p> <p>L'aide aux devoirs à la Maison des Jeunes s'organise de 16h30 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.</p> <p>Accessible dès la 6<sup>ème</sup> sur demande.</p> <p>Le soutien scolaire s'effectue en mathématique et en anglais.</p>
<p><b><u>Les CENTRES EXTRASCOLAIRES pendant la Période de Vacances Scolaires (Zone B)</u></b></p>	
<p><u>Le centre de loisirs</u></p>	<p><b>Le centre de loisirs</b> se déroule à la maison des jeunes, chemin du Marais à Touques.</p> <p>Il est ouvert du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 8h30 à 18h toutes les vacances scolaires de la zone B excepté la semaine du Nouvel An.</p> <p>Accueils possibles des enfants âgés de 3 à 11 ans. Les inscriptions sont hebdomadaires et les tarifs sont votés au Conseil Municipal. Ils sont modulés en fonction du quotient familial de la CAF des familles. Un accueil possible jusqu'à 50 enfants soit 15 enfants de - de 6 ans et 35 enfants à partir de 6 ans. Ils sont encadrés par 8 animateurs.</p> <p>Un projet pédagogique met en avant différentes activités aussi bien ludiques qu'éducatives pour les enfants avec 1 sortie par semaine de prévue (Piscine, zoo, parc d'attraction, structures gonflables...).</p>
<p><u>Le Club de Plage</u></p>	<p><b>Le Club de Plage</b> situé sur la Promenade Savignac accueille les enfants âgés de 6 à 12 ans du lundi au vendredi hors jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le Club de Plage ne propose pas de restauration. Les inscriptions peuvent se faire en demi-journée, à la journée ou à la semaine avec un accueil possible de 50 enfants par demi-journée encadrés par une équipe de 6 animateurs et 1 directrice.</p> <p>Au club de la plage, les enfants vont à la piscine, au tennis, découvrent la pratique du kayak en mer et du surf. Ils profitent également de la bibliothèque, du mini-golf, ...</p>
<p><u>Le Local Ado</u></p>	<p><b>Le Local Ado</b> situé à la Maison des Jeunes est ouvert en période de vacances scolaires de 13h30 à 18h00 du lundi au vendredi sauf les jours de sortie qui se font à la journée. Les inscriptions s'effectuent à la semaine. Un local leur est dédié avec Billard, Babyfoot, table de Ping Pong et console de Jeux. Les adolescents sont acteurs du programme des activités proposées.</p> <p>Des mini-séjours peuvent être proposés.</p>

### 4.3.2 Les journées type des centres extrascolaires :

<u>Centre de loisirs « journée type »</u>	<u>Club de plage « journée type »</u>
<p><u>Journée type</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8h30 – 9h00 Accueil échelonné, activités libres</li> <li>• 9h00-9h30 Présence et présentation des activités</li> <li>• 9h30-11h15 Activités</li> <li>• 11h15-11h45 Temps libre</li> <li>• 11h45-13 h15 Déjeuner</li> <li>• 13h15 - 14h00 Temps calme et de repos, ou temps libre selon la tranche d'âge.</li> <li>• 14h00 - 14h30 Présence et présentation de l'après-midi</li> <li>• 14h30- 16h Activités</li> <li>• 16h-16h30 Goûter</li> <li>• 16h30-17h30 Jeux collectifs par groupe d'âge/Temps libre</li> <li>• 17h30-18h Départs échelonnés</li> </ul>	<p><u>Journée type :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9h00 – 9h15 : Accueil des enfants</li> <li>• 9h15 – 9h30 : Rassemblement</li> <li>• 9h30 : Début des activités</li> <li>• 11h45 – 12h : Fin des activités – temps libre + accueil parents pour le départ</li> <li>• 13h30 – 13h45 : Accueil des enfants – temps libre</li> <li>• 13h50 : Rassemblement</li> <li>• 14h00 : Début des activités</li> <li>• 16h15 : fin des activités + rassemblement goûter + temps libre</li> <li>• 16h45 – 17h : accueil parents pour le départ.</li> </ul>
<u>Local ADO après-midi type</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13h30 - 14h00 Accueil échelonné</li> <li>• 14h00 - 14h30 Présence et présentation de l'après-midi</li> <li>• 14h30- 16h Activités</li> <li>• 16h-16h30 Goûter</li> <li>• 16h30-17h30 Activités</li> <li>• 17h30-18h Départs échelonnés</li> </ul>	

### 4.3.3 Le plan mercredi

Le **plan mercredi** vise à offrir aux enfants des activités éducatives de qualité en période scolaire en complément de l'école. Différents acteurs sont mobilisés pour favoriser l'égalité d'accès aux loisirs éducatifs, pour renforcer la continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires et de développer une offre d'activités variées : sport, culture, environnement, citoyenneté, etc.

#### 1. Mise en œuvre

##### **Le plan mercredi contribue à :**

- Identifier les besoins des familles et des enfants sur le temps du mercredi.
- Articuler avec les autres actions inscrites dans le PEDT : les animateurs diplômés interviennent aussi bien sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ce qui contribue à apporter un repère aux enfants et aux parents.

#### 2. Organisation du temps : l'accueil du mercredi s'adapte aux besoins des familles en proposant une amplitude horaire assez large sans interruption sur les temps du midi.

- Heures d'accueil : 8h30 - 18h00.
- Rythme de la journée pensé pour respecter les besoins des enfants (temps calmes, repas, repos).

#### 3. Types d'activités proposées

- **Culturelles** : Visite d'exposition au Musée, ateliers culturels organisés avec les différents partenaires de la Communauté de Communes, ateliers culinaires...
- **Sportives** : découvertes multisports,
- **Développement durable/ environnementales** : jardinage, balades nature, sensibilisation à l'écologie,
- **Citoyennes** : rencontres intergénérationnelles...

#### 4. Encadrement et partenariats

- Encadrement par des **animateurs qualifiés** (BAFA, BAFD).
- Partenariats avec les **associations locales, médiathèques, musées, clubs sportifs...**
- Implication de l'Éducation nationale via la DASEN et l' IEN avec une collaboration avec les différents services.

#### 5. Suivi et évaluation

- Évaluation régulière de la qualité des activités et de l'organisation évoquées avec les Elus et l'ensemble de la Direction des Temps de l'Enfant lors de réunion hebdomadaire.
- Prise en compte des retours des enfants, des familles et des encadrants.
- Ajustements en fonction des besoins évolutifs.

## Les journées types du périscolaire : Organisation du temps

<u>L'école des Passions</u>	<u>Les Mercredis récréatifs</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 08h30 – 09h00 Garderie payante.</li> <li>• 09h00 Accueils des enfants, temps d'échange.</li> <li>• 09h05 – 11h55 Les enfants sont dirigés vers les ateliers. Chaque atelier est tenu par un animateur / encadrant.</li> <li>• 12h00 – 12h30 : Accueil des parents/ départ échelonné.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13h30 - 14h00 Accueils échelonnés/Temps libres : Une animatrice accueille chaque famille. Pendant ce temps les enfants ont accès à des activités multiples en semi-autonomie. Une autre animatrice se positionne alors comme personne dite ressource.</li> <li>• 13h30 – 14h30 temps de repos pour les plus jeunes dans une salle adaptée.</li> <li>• 14h00 - 14h30 Appel des présents - présentation des activités du jour - temps d'échange</li> <li>• 14h30-16h00 Activités : manuelles, jeux collectifs, grands jeux, sorties...</li> <li>• 16h00-17h00 Goûter (service et nettoyage) - temps d'échange</li> <li>• 17h00-17h30 Activités / temps libres : selon le déroulement de l'après-midi</li> <li>• 17h30-18h Départs échelonnés/Temps libres.</li> </ul>
<b>Restauration collective de 12h30 à 13h30</b>	

### 4.3.4 Les Moyens mis à la disposition

#### Les aménagements dédiés :

- Un hall d'accueil accueillant décoré par les réalisations des enfants / des jeunes,
- Une salle d'activités manuelles,
- Une salle adaptée au public des plus petits,
- Une salle de jeux,
- Une salle dite « relax » dédiée au temps de lecture ou au temps calme,
- Une salle « ping-pong »,
- Une salle « babyfoot »,
- Une salle polyvalente avec une scène et un matériel adapté,
- Des sanitaires adaptés à l'âge des enfants,
- Une salle de Restauration,
- Des espaces extérieurs en béton ou en gazon accessibles pour les jeux extérieurs,
- Un parking dédié pour les véhicules,
- 2 mini bus dédiés aux sorties.

### **Les moyens humains :**

- 1 responsable de la Maison des Jeunes,
- 1 responsable du service Jeunesse,
- 2 agents dotés du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur),
- 6 agents dotés du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) dont 3 mis à disposition selon les besoins,
- Recrutement ponctuel d'agents saisonniers pour les centres extrascolaires.

### **Un pôle animation :**

- L'animateur est responsable du groupe d'enfants, garant de la sécurité physique, morale et affective du public accueilli,
- L'animateur travaille en équipe en ayant un comportement exemplaire auprès des enfants,
- L'animateur met en place des ateliers aussi bien ludiques, qu'artistiques, que culturels ou sportifs,
- L'animateur est acteur des temps libre.

### **Les Stagiaires BAFA :**

- Les stagiaires BAFA ont le même rôle que les animateurs diplômés, avec les mêmes devoirs et responsabilités tout en étant toujours accompagnés par un animateur référent.
- Les stagiaires ont par cette expérience, la possibilité d'enrichir leur connaissance de l'animation. Ils doivent se montrer curieux et ne pas hésiter à poser des questions.
- Les stagiaires BAFA mettent en place des activités.
- Les stagiaires BAFA sont évalués par le directeur dans le cadre de leur cursus.

### **L'équipe de restauration de la Maison des Jeunes :**

- Une restauration en liaison froide de qualité par un prestataire référencé.
- Une équipe formée aux règles d'hygiène et de mise en œuvre des repas.

## **4.4 LES ACTIONS DU SERVICE JEUNESSE**

### **❖ Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**

La ville de Trouville-sur-Mer a créé un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Conçu sur le modèle du Conseil Municipal, il est un véritable lieu d'échange et permet aux enfants de participer activement à la vie de la commune en menant des projets. En s'engageant au Conseil Municipal des Jeunes, les enfants découvrent les valeurs de la

république et les principes de la démocratie, ils peuvent s'exprimer et être ainsi être le relais de leurs camarades auprès de l'équipe municipale.

Le Conseil Municipal des jeunes permet :

- De réfléchir à des projets d'intérêt général,
- De travailler à leur mise en place,
- D'interroger la municipalité sur leurs questionnements et de transmettre l'information aux jeunes administrés,
- De participer ainsi à la vie citoyenne.

<b>Objectif 1</b>	Permettre la réalisation de projets utiles par les jeunes et pour les jeunes tout en prenant en compte l'intérêt général.
<b>Objectif 2</b>	Permettre aux jeunes de participer activement et de façon citoyenne à la vie de la commune en communiquant régulièrement sur les actions effectuées.
<b>Objectif 3</b>	Permettre aux jeunes de comprendre le fonctionnement d'une collectivité.

#### ❖ **La bourse au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA)**

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d'exercer la fonction d'animateur dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs (colonie de vacances, centre de loisirs, etc.). Les collectivités territoriales ont la possibilité d'accueillir ces stagiaires pendant le stage pratique de 14 jours.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), régi par le Code de l'action sociale et des familles, est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent participer au développement de l'autonomie des jeunes en leur favorisant l'accès à une formation qualifiante et à une expérience professionnelle.

Au regard des difficultés de recrutement et afin de répondre à nos besoins d'encadrement pour nos Accueils Collectifs de mineurs, la ville de Trouville-sur-Mer propose d'aider financièrement les personnes âgées de 16 ans et + désireuses de passer leur BAFA en leur octroyant une bourse pour les aider à effectuer cette formation.

En contrepartie le candidat s'engage à travailler 2 mois (consécutifs ou non) dans l'une de nos structures de loisirs dans les 2 ans qui suivent l'obtention de cette aide. Le candidat est gratifié pendant son stage pratique. Ce dispositif est ouvert aux personnes de 16 ans et + Trouvillaises et/ou personnes ayant un lien fiscal avec la commune.

Ce dispositif est encadré par une convention entre la collectivité, le candidat et les représentants légaux (si mineur).

### **Les mesures de responsabilisation.**

Depuis 2011, l'Education Nationale a inscrit la mesure de responsabilisation dans l'échelle des sanctions qui peuvent être prononcées à l'encontre d'un élève. Cela consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives pendant une durée qui ne peut excéder vingt heures.

La mesure de responsabilisation peut, être effectuée au sein de l'établissement, au sein d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration de l'Etat. Elle devra respecter la dignité de l'élève et ne pas l'exposer à un danger pour sa santé.

La ville de Trouville-sur-Mer a souhaité s'inscrire dans ce dispositif en apportant un accompagnement aux établissements du 2<sup>nd</sup> degré qui le souhaitent en les aidant dans leur recherche d'autonomie et de responsabilisation des élèves trouvillais. Le service Jeunesse avec l'aide des services de la Ville recherche pour chaque profil et chaque situation le meilleur accompagnement.

## **5 LE PROJET D'ECOLE EN LIEN AVEC LA DIRECTION DES TEMPS DE L'ENFANT ET LES SERVICES DE LA VILLE**

Le projet d'école définit les objectifs spécifiques de l'établissement scolaire sur 3 à 5 ans, en lien avec les besoins des élèves et le contexte local.

Le projet éducatif territorial de son côté permet une coordination entre les acteurs éducatifs du territoire pour organiser les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Les grands axes du projet d'école et la complémentarité des actions de la Direction des Temps de l'Enfant.

### **✓ AXE 1 du projet d'école : « Amélioration des résultats des élèves au regard des attendus de fin de cycle ».**

Objectifs du projet d'école	Les actions mises en place dans la direction des temps de l'enfant
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Elaborer des progressions et des programmations communs à tous les sites</li><li>✓ Améliorer la compréhension en lecture</li><li>✓ Développer la pratique de l'oral dans les différents domaines disciplinaires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Toutes les règles de jeux sont construites, expliquées et comprises dans les centres de loisirs en périscolaire ou en extrascolaire.</li><li>✓ Les enfants participent à l'élaboration des règles de vie et à la mise en place des jeux.</li><li>✓ L'extrascolaire et le périscolaire disposent d'une salle de lecture dotée d'une bibliothèque en libre accès.</li><li>✓ Les plus petits bénéficient d'un temps de lecture sur le temps du repos.</li></ul>

✓ **AXE 2 du projet d'école : « Réponse à la difficulté scolaire et aux besoins particuliers repérés chez les élèves ».**

Objectifs du projet d'école	Les actions mises en place dans la direction des temps de l'enfant
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer le tutorat par l'entraide et la coopération entre pairs et au sein de groupes de besoins.</li> <li>✓ Prise en compte des différents rythmes d'acquisition des élèves par la différenciation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaboration de jeux en groupe permettant l'entraide et l'acceptation des différences entre les tranches d'âges.</li> <li>✓ Les temps de repas sont volontairement partagés entre les plus petits et les plus grands pour contribuer à développer l'entraide.</li> </ul>

✓ **AXE 3 du projet d'école : « Amélioration de ma vie scolaire »**

Objectifs du projet d'école	Les actions mises en place dans la direction des temps de l'enfant
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaboration d'un règlement intérieur commun aux différents sites pour le temps scolaire et périscolaire.</li> <li>✓ Conforter et renforcer les liens avec les parents.</li> <li>✓ Conforter les partenariats existants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaboration de règlements intérieurs en adéquation dans chaque structure.</li> <li>✓ Participation des enfants à l'élaboration des règles de vie.</li> <li>✓ Invitation des familles à chaque fin de centre de loisirs.</li> <li>✓ Communication active et bienveillante avec les familles (accueil des temps de l'enfant, courriel, temps d'accueil...).</li> <li>✓ Collaboration avec les différents partenaires tels que le Musée, la Médiathèque, la Piscine et les différentes associations actives de la commune.</li> </ul>

✓ **AXE 4 du projet d'école : « Education artistique, culturelle et sportive et culture scientifique et humaniste ».**

Objectifs du projet d'école	Les actions mises en place dans la direction des temps de l'enfant
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaborer un support pour rassembler les parcours citoyens, artistiques, culturels et sportifs.</li> <li>✓ Organiser les rencontres avec les partenaires et entre pairs, inter cycles, interclasses.</li> <li>✓ Structuration des apprentissages en sciences et développer la culture scientifique et humaniste.</li> <li>✓ Labellisation de l'école E3D.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liaison entre toutes les structures de la direction des temps de l'enfant avec une continuité d'accueil.</li> <li>✓ Projet commun en lien avec le développement et l'épanouissement de l'enfant.</li> <li>✓ Les activités de loisirs proposées aux enfants sont axées sur des parcours citoyens, artistiques, culturels et sportifs.</li> <li>✓ La démarche éco-responsable est mise en avant dans nos actions telles que le tri des déchets sur la plage, en restauration scolaire avec le zéro déchet. Un potager accessible a été créé par les enfants de l'école avec l'équipe du périscolaire. La réduction des émissions de carbone en limitant le déplacement des autocars.</li> </ul>

La ville de Trouville-sur-Mer veille aux actions éducatives municipales sur le temps scolaire en apportant son soutien aux programmes de l'Education Nationale qui propose aux enfants scolarisés et aux jeunes dans les écoles de la ville un panel d'activités et d'animations.

- ✓ Pour les enfants du CP au CM2 : la maison des jeunes organise l'aide aux devoirs en direction des élèves des écoles élémentaires. Cette démarche animée par un référent du périscolaire favorise la réussite scolaire des élèves.
- ✓ La mise à disposition de MNS (maître-nageur sauveteur) pour animer les cours d'éducation physique et sportive à l'école participe également au développement des capacités motrices, à éduquer à la responsabilité et à l'autonomie dans le respect des règles, le respect de soi-même et d'autrui.
- ✓ La mise à disposition d'un animateur sur des ateliers informatiques à hauteur de 12 heures par semaine pour apporter un soutien à l'apprentissage des élèves.

Ces cohérences éducatives ont un objectif qui est celui de la recherche d'une articulation et d'un équilibre entre les temps scolaires et les temps libres des enfants avec des référents qualifiés qui interviennent tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire et extrascolaire.

Les responsables de chaque accueil des temps de l'enfant et le directeur de l'école sont les pilotes du PEDT dans sa phase opérationnelle en veillant à la complémentarité et à l'articulation entre les activités péri-éducatives, le projet d'école et les projets pédagogiques des ACM. Une harmonisation des modalités pratiques d'accueil et de remise des enfants aux parents est constamment mise en avant pour apporter une cohérence dans nos actions centrées sur le bien-être des enfants.

## 6 LES SERVICES DE LA VILLE DE TROUVILLE SUR MER ACTEURS DES TEMPS DE L'ENFANT

- ❖ Le service Sport-Plage-Associations,
- ❖ La Médiathèque,
- ❖ Le musée de la Villa Montebello,
- ❖ L'office de Tourisme et d'attractivité de Trouville-sur-Mer

Les services proposent des activités aux enfants tout au long de l'année sur des temps scolaires et des temps de vacances scolaires.

### ❖ Le service Sport-Plage-Associations

<b>Hors temps scolaire</b>	<p>Séjour au ski Festival du cerf-volant Basket 3/3 Beach soccer SOP (Semaine Olympique et Paralympique) Tennis fauteuil Free style foot 24 heures Formule -Billes Escalade Biathlon laser</p>
<b>Temps scolaire</b>	<p>Aquaschool Swimrun Activités de printemps avec Tennis pour les CP et CE1 Beach hand du CE2 au CM2 Encadrement de la natation scolaire par les MNS de la ville de Trouville-sur-Mer 2 agents MNS mis à la disposition du temps scolaire pour les 30 minutes de sports par jour</p>

### ❖ La Médiathèque

<b>Hors temps scolaire</b>	<p>Valise à histoires pour les 4-7 ans Ateliers papier : origami et pop-up Game-ouvert : découverte d'un jeu vidéo un samedi par mois Salon du livre jeunesse, avec interventions d'auteurs dans les classes de la maternelle à la 6<sup>ème</sup> (Segpa et/ou ULIS) Enquêtes à la bibliothèque aux vacances scolaires Journées jeux de société (samedis) P'tites toiles : projection de films d'animation pour les 4-7 ans, films pour les 8-11 ans et séances ados Lectures individuelles en crèche Partenariat avec le RAM (Relais Assistantes Maternelles) pour lectures, animations tapis de lecture, etc. Tournois de jeux vidéo aux vacances scolaires Partenariat avec l'AEMO (Action éducative en milieu ouvert), Lecture Bibliothèque de rue avec les bénévoles de l'Association Lire et Faire Lire le mercredi de 15 à 17h aux beaux jours (juin-septembre), 2 sites Atelier musical intergénérationnel RAM-Mont Joly</p>
<b>Temps scolaire</b>	<p>Prix Unicef Prix des P'tites mouettes</p>

	<p>Classe Patrimoine en collaboration avec le Musée Villa Montebello</p> <p>Ateliers EMI (Education aux médias et à l'information) au collège</p> <p>Projets contes et bd</p> <p>Projet "Défends ton livre" avec l'Ecole des Loisirs</p> <p>Lectures pendant les temps de garderie avec les bénévoles de l'Association Lire et Faire</p> <p>Eveil musical en maternelle</p> <p>Projet Polemde (Correspondance avec les enfants de la Bibliothèque Polemde au Burkina Faso)</p> <p>Eveil musical en maternelle</p> <p>Accueil des classes (prêt de livres, lectures d'histoires)</p> <p>Après-midi jeux de société</p> <p>Participation aux journées banalisées de fin d'année à l'école Delamare (lecture animée par 2 bibliothécaires 8h30-16h30)</p>
--	--

❖ Le Musée Villa Montebello

<b>Hors temps scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers de pratiques artistiques : (Dessin, aquarelle, peinture à l'huile, tempera, pastel, collages, gravure, monotype, modelage, sculpture, sténopé...) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ À l'année, le mercredi après-midi hors vacances scolaires (7 – 9 ans, 10 – 13 ans),</li> <li>○ À la séance, pendant les vacances scolaires des zones A et C (4 – 6 ans, 7 – 9 ans, 10 – 13 ans, 13 – 15 ans),</li> <li>○ À la séance, des samedis matin (4 – 6 ans ou 4 – 6 ans accompagnés d'un parent),</li> <li>○ Formule « Anniversaire au musée).</li> </ul> </li> <li>• En autonomie au musée <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Espace « familles » avec œuvres à colorier,</li> <li>○ Livrets-jeux en relation avec certaines expositions.</li> </ul> </li> <li>• Accueil de groupes de la Maison des Jeunes, du Club de plage (visite et/ou atelier de pratiques artistiques).</li> </ul> <p>Adhésion au Pass Culture.</p> <p>Adhésion à la Charte des 10 droits du petit visiteur.</p> <p>Sans entrer dans une démarche de labellisation « 100% EAC », respect de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle.</p>
<b>Temps scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Classe patrimoine (en partenariat avec la Médiathèque),</li> <li>• Visites guidées du musée (collections permanentes et/ou expositions temporaires),</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Visites guidées (collections permanentes et/ou expositions temporaires) suivies d'un atelier de pratique artistique*.</li><li>• Co-conception de projets pédagogiques avec les enseignants conduisant à l'accueil de classes et à des interventions en milieu scolaire,</li><li>• Interventions d'artistes en résidence ou d'artistes exposés auprès des scolaires (visites, rencontres, ateliers).</li></ul> <p>Participation aux dispositifs « Projets artistiques DSDEN » (Éducation nationale), « La classe, l'œuvre » (Ministère de la Culture), « Impressions pour la paix » (Normandie impressionniste) ...</p> <p>Adhésion au Pass Culture (part collective permettant le financement de projets éducatifs scolaires).</p>
--	--

# les 10 DROITS du PETIT VISITEUR



1. Le droit de visiter à ton rythme...



2. Le droit d'avoir une oeuvre préférée...



3. Le droit de fermer les yeux...



4. Le droit de s'asseoir...



5. Le droit de copier...



6. Le droit de poser des questions...



7. Le droit de partager ses impressions...



8. Le droit de ne regarder que les détails



9. Le droit de ne pas tout regarder...



10. Le droit de t'évader du musée...

Rejoignez l'association MÔM'ART [www.mom-art.org](http://www.mom-art.org)



A L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

# CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de la vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

❖ Le service Espace Vert et le service du Développement durable

<p><b>Temps scolaire : service Espace Vert</b></p>	<p>La visite des serres municipales aux écoles qui en font la demande. Temps d'échanges avec les élèves et ateliers de plantation de bulbes et jardinières.</p>
<p><b>Temps scolaire et hors temps scolaire : service du Développement Durable</b></p>	<p>Balades pédagogiques sur le thème de la préservation du littoral et de la biodiversité, différentes animations mises en place en lien avec la planète et l'environnement, sensibilisation sur le thème des océans avec un Escape Game ...</p> <p>Mise en place du zéro déchet dans la restauration scolaire des écoles.</p> <p>Mise en place du compostage dans les écoles.</p>

Les actions de l'Office de Tourisme et d'Attractivité de la Ville de Trouville-sur-Mer

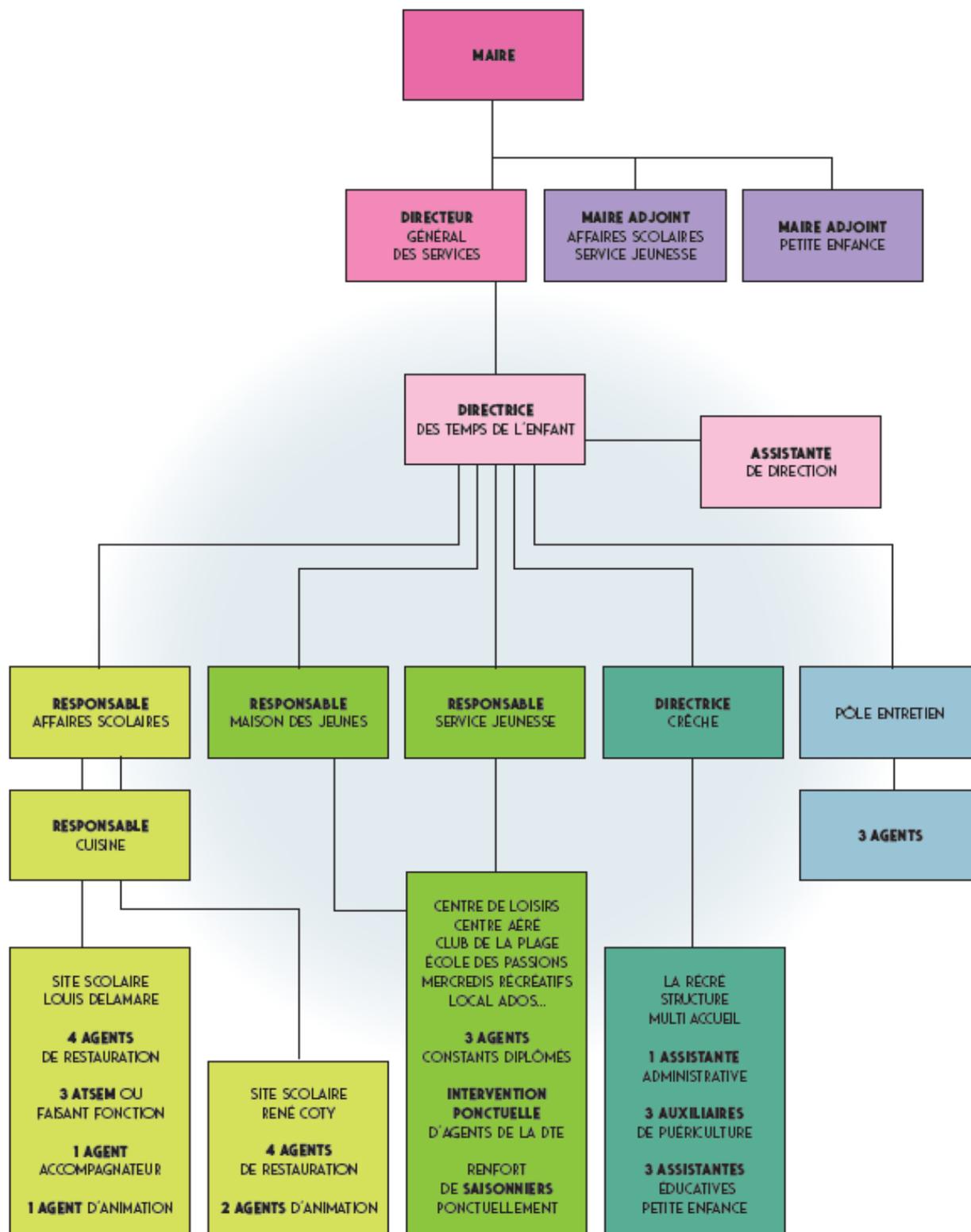
<p>Carnaval Séances de cinéma (février/avril/Toussaint/Noël) Chasses aux trésors (février/avril/été/Toussaint/Noël) Chasse aux oeufs Week-end Street Art Festival du Cerf-Volant (ateliers pour construire son cerf-volant et initiations) Fête de la Musique (avec maquillage et photo booth) Colors Party</p>	<p>Châteaux de sable Animations Decathlon Boum d'Halloween Parade d'Halloween Parade pour le lancement des illuminations (uniquement cette année) Venue du Père Noël avec un corner photo booth Spectacle de magie à Noël Parade des fêtes de fin d'année</p>
---	---

## 7 EVALUATION DU PEDT

Dans le cadre d'une démarche de valorisation constante du projet, une évaluation sera effectuée de manière partagée par différents moyens, tels que :

- Un tableau de suivi / un bilan d'activité pour chaque structure afin d'analyser les actions mises en œuvre en lien avec les orientations définies par le PEDT.
- Les réunions du comité technique permettront d'alimenter et d'échanger sur l'évaluation.
- Les réunions du comité de pilotage permettront un suivi de la mise en œuvre globale du projet et d'ajuster si nécessaire avec les orientations prises.
- Des questionnaires de satisfaction pourront être fournis aux enfants, aux jeunes, aux intervenants et aux parents, permettant d'améliorer les services proposés.
- Des temps d'échange par structure (accueil périscolaire, accueil de loisirs, etc.) autour du projet pédagogique pourront être privilégiés.
- Des temps d'échange avec les acteurs de la communauté éducative pour favoriser une démarche d'amélioration continue du PEDT.
- **Les indicateurs mis en place qui permettent l'évaluation du PEDT**
  - Taux de fréquentation des structures de la Direction des Temps de l'Enfant,
  - Nombre de réunions (partenaires, parents) et nombre de participants,
  - Cohérence des projets mis en place dans les structures entre les heures d'ouverture de fermeture et du suivi des activités péri ou extra scolaires,
  - Degré de satisfaction des enfants et des parents,
  - Capacité au retour au calme des enfants,
  - Implication des partenaires locaux dans les projets mis en place,
  - Proposition d'actions diversifiées (culturelles, sportives, développement durable) pour tous les enfants et les jeunes,
  - Capacité à garantir l'équité, l'accessibilité et la qualité de l'offre d'activité sur l'ensemble du territoire.

## 8 ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES TEMPS DE L'ENFANT



## 9 GOUVERNANCE DU PEDT

La mise en œuvre du PEDT dépend de la mobilisation des acteurs du comité de pilotage et du comité technique qui s'impliquent à faire vivre les projets et à les faire évoluer positivement.

- **Membre du comité de pilotage**
  - Le Maire,
  - Adjoint et conseillère municipale aux Affaires Scolaires,
  - Adjoint à la Petite Enfance,
  - Directeur Général des Services,
  - Directrice des Temps de l'Enfant,
  - L'Education Nationale et ses différents représentants locaux,
  - Les partenaires institutionnels (SDJES, CAF).
  
- **Membre du comité Technique**
  - Agents des services
  - Directrice des Temps de l'Enfant,
  - Directrice de la Crèche Multi Accueil la Récré,
  - Responsable des Affaires Scolaires,
  - Responsable du service Jeunesse,
  - Responsable Maison des Jeunes,
  - Responsable de la Médiathèque,
  - Responsable Sport-Plage-Associations,
  - Responsable du Musée Villa Montebello,
  - D'autres agents de la collectivité pourront être conviés aux comités techniques,
  - Associations (parents d'élèves, sportives).

Ces instances de dialogue informent les différents partenaires afin de coconstruire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation, pour :

- Garantir le suivi du projet, sa cohérence avec ses valeurs, les objectifs, les orientations et les priorités du projet de mandat,
- Débattre sur les questions éducatives, fixer le cadre d'intervention, définir les orientations,
- S'assurer de la cohérence entre les différentes actions mises en place et les projets d'écoles,
- Prendre connaissance de l'évaluation annuelle et proposer des ajustements éventuels au PEDT.

Fait à Trouville-sur-Mer le